



# Emplois étudiants

## Introduction

L'emploi est une source de revenus importante pour les étudiantes et étudiants. Selon Statistique Canada, le revenu d'emploi durant l'année scolaire est la deuxième source de financement la plus fréquente après les économies personnelles. En réalité, 63 pour cent des étudiantes et étudiants âgés de 20 à 24 ans dépendent de l'emploi pour financer leur éducation et plus de 25 pour cent ont cité le revenu de leur emploi actuel comme étant leur principale source de financement.<sup>1</sup>

Bien que plusieurs raisons expliquent pourquoi ces étudiantes et étudiants allient de plus en plus le travail à l'école, les frais de scolarité qui grimpent en flèche sont probablement le facteur le plus important. Au Canada, les frais de scolarité pour des études de premier cycle ont quadruplé depuis les vingt dernières années, passant d'un peu plus de 1 200 \$ en 1990 à plus de 5 000 \$ en 2010.<sup>2</sup> Les étudiantes et étudiants étrangers paient souvent le triple de ce que déboursent les citoyennes et citoyens canadiens. Plusieurs doivent payer des frais qui dépassent les 15 000 \$ par an, et même plus de 25 000 \$ dans le cas d'études professionnelles. Les frais de scolarité sont devenus la dépense la plus importante pour la plupart des étudiantes et étudiants du niveau postsecondaire.

Le College Student Survey 2006 (CSS) a demandé aux étudiantes et étudiants de collège canadiens pourquoi ils travaillaient. La majorité a répondu qu'elle travaillait pour « payer les produits de première nécessité », alors que 10 pour cent ont déclaré travailler pour « payer leurs études ou une dette relative aux études ». Aujourd'hui, une ou un étudiant de collège et d'université sur quatre dépend du travail pour joindre les deux bouts.<sup>3</sup>

## Travail pendant les études

Durant l'année 2008-2009, 48 pour cent des étudiantes et étudiants à plein temps âgés de 20 à 24 ans travaillaient durant l'année scolaire, par rapport à 26,6 pour cent de leurs homologues en 1976.<sup>4</sup> Les étudiantes et étudiants à temps partiel travaillaient encore davantage, c'est-à-dire que 91 pour cent de ceux âgés de 20 à 29 ans occupaient un emploi pendant la durée de leurs études.<sup>5</sup> Le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui travaillent plus de 35 heures par semaine a presque doublé au cours des deux dernières décennies.<sup>6</sup>

Les étudiantes et étudiants à plein temps qui travaillent y consacrent en moyenne 15 heures par semaine, tandis que les étudiantes et étudiants à temps partiel travaillent plus de 30 heures par semaine. Pendant la durée de leurs études, un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants dépendent de l'emploi et au-delà de 50 pour cent plus d'étudiantes et d'étudiants travaillent durant la dernière année de leurs études que durant la première année.<sup>7</sup>

Les étudiantes signalent qu'elles travaillent plus que leurs homologues masculins. En 2008, il était 25 pour cent plus probable que les étudiantes soient employées durant l'année scolaire.<sup>8</sup>

## Travail et réussite scolaire

Des études ont démontré que travailler un nombre d'heures important (plus de 20 par semaine) pendant les études exerce une incidence négative sur la réussite scolaire. Environ 60 pour cent des étudiantes et étudiants d'université qui travaillent durant l'année ont signalé que le travail avait une incidence négative sur leur rendement scolaire. Un de ces étudiantes et étudiants sur quatre a classé cette incidence comme importante.<sup>9,10</sup>

Travailler durant l'année diminue aussi la probabilité d'achèvement des études. L'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada a démontré « que le simple fait de travailler et le fait de travailler beaucoup ont tous deux un effet négatif sur la persévérance ».<sup>11</sup>

Tandis que l'emploi peut aider une étudiante ou un étudiant à acquérir de l'expérience et à payer pour ses dépenses, les étudiantes et étudiants qui travaillent plus de 20 heures par semaine et dépendent de l'emploi pour payer le coût croissant de leur éducation sont désavantagés. Puisque les frais de scolarité et d'autres coûts continuent d'augmenter, de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants n'ont d'autre choix que d'accepter de travailler davantage pendant l'année scolaire.

## Emplois d'été

Le programme Placement carrière-été (PCÉ) a été créé par le gouvernement fédéral au milieu des années 1990 pour aider les étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été et à acquérir de l'expérience liée à la carrière. Ce programme est un partenariat entre les employeurs et le gouvernement fédéral dans le cadre duquel le gouvernement subventionne des employeurs privés, publics et sans but lucratif pour l'embauche d'étudiantes et étudiants pendant l'été. En 1996, une étude effectuée par le gouvernement a démontré que près de sept employeurs participants sur 10 n'auraient pas embauché d'étudiante ou d'étudiant sans le programme, c'est-à-dire que le programme a créé des emplois d'été pour plus de 50 000 étudiantes et étudiants.

## Le programme Placement carrière-été du Canada

Le programme Placement carrière-été (PCÉ) a été créé par le gouvernement fédéral au milieu des années 1990 pour aider les étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été et à acquérir de l'expérience liée à la carrière. Ce programme est un partenariat entre les employeurs et le gouvernement fédéral dans le cadre duquel le gouvernement subventionne des employeurs privés, publics et sans but lucratif pour l'embauche d'étudiantes et étudiants pendant l'été. En 1996, une étude effectuée par le gouvernement a démontré que près de sept employeurs participants sur 10 n'auraient pas embauché d'étudiante ou d'étudiant sans le programme, c'est-à-dire que le programme a créé des emplois d'été pour plus de 50 000 étudiantes et étudiants.

## Compressions et redésignations

En 2006, le gouvernement conservateur nouvellement élu

a comprimé le financement du programme de moitié et l'a redésigné Programme d'emplois d'été du Canada (PEÉC). En plus de ces changements, le gouvernement a aussi modifié les critères d'admissibilité des organisations au financement, les rendant plus restrictifs. Par conséquent, de nombreuses collectivités et de nombreux organismes sans but lucratif qui avaient traditionnellement reçu ce financement seraient devenus inadmissibles et 25 000 emplois de moins auraient été offerts l'été suivant.

Suite aux pressions de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le gouvernement a réinvesti dans le programme cinq mois plus tard (avant l'été), ramenant le financement pour l'été 2007 à environ 90 pour cent du niveau de 2006. En 2008, le gouvernement a augmenté légèrement le financement du programme, le ramenant presque au niveau de 2006. Cependant, même si l'été 2009 fournissait le marché du travail le plus sombre de l'histoire récente pour les étudiantes et étudiants, le gouvernement n'a pas augmenté le financement du PEÉC au-delà du niveau de 2006.

## Droits des travailleuses et travailleurs

### Droit des étudiant(e)s étrangers de travailler hors campus

Les étudiantes et étudiants étrangers ont été les victimes les plus éprouvées des décisions des gouvernements de transférer le coût de l'éducation postsecondaire aux étudiantes et étudiants. Bien que les frais de scolarité pour l'ensemble des étudiantes et étudiants aient grimpé en flèche au cours des dernières décennies, les frais différentiels pour les étudiantes et étudiants étrangers ont presque triplé comparativement à ce que paient les étudiantes et étudiants canadiens.

Avant 2006, les étudiantes et étudiants étrangers ne pouvaient obtenir de permis de travail hors campus. Cette interdiction pénalisait les étudiantes et étudiants étrangers qui paient des frais de scolarité considérablement plus élevés et n'ont pas accès à la plupart des programmes d'aide financière aux études.

En 2006, en réponse aux pressions de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le gouvernement fédéral a changé sa politique pour permettre aux étudiantes et étudiants étrangers de travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine.

### Salaire vital

Bien que le coût de l'éducation postsecondaire ait augmenté substantiellement au cours des dernières décennies, il n'en a pas été de même pour le salaire minimum. En 1980, une étudiante ou un étudiant de premier cycle en droit à l'Université de Toronto aurait pu payer ses frais de scolarité après cinq semaines de travail à plein temps au salaire minimum (3,50 \$ l'heure). Aujourd'hui, ce même étudiant devrait travailler 57 semaines pour payer ses frais de scolarité.

Le salaire minimum varie de 8 \$ (le plus bas) en Colombie-Britannique à 10,25 \$ (le plus élevé) en Ontario. Les jeunes âgés de 15 à 19 ans sont le groupe d'âge le plus susceptibles de travailler au salaire minimum. La moitié de tous les travailleurs et travailleuses au salaire minimum s'insère dans cette catégorie. Une vaste majorité de travailleuses et travailleurs de ce groupe d'âge est inscrite à l'école à plein temps ou à temps partiel.<sup>13</sup>

## Droit d'association

Il est plus probable pour des étudiants que pour le reste de la population d'avoir un emploi temporaire ou à temps partiel dans le secteur des services. Cela les rend vulnérables à l'exploitation, et les met souvent dans une situation où ils n'ont aucune influence sur les politiques de santé et de sécurité, les avantages sociaux ni le salaire.

La législation fédérale actuelle interdit aux étudiantes et étudiants de faire partie d'un syndicat dans le secteur de la fonction publique fédérale, ce qui semble contradictoire aux droits fondamentaux décrits dans la Charte canadienne des droits et libertés. L'été passé, l'Alliance de la fonction publique du Canada a entamé une poursuite contre le gouvernement du Canada, contestant le libellé de la loi qui empêche les étudiantes et étudiants d'être considérés comme des employés. Sans la protection d'un syndicat et d'une convention collective, les travailleurs étudiants sont plus à risque d'être exploités par des employeurs qui recherchent une main-d'œuvre plus économique et plus « flexible », qui n'a pas son mot à dire au sujet des politiques de santé et de sécurité, des avantages sociaux ni du salaire.

## Conclusion

Travailler est une réalité de la vie pour la plupart des étudiants postsecondaires, que ce soit pendant l'année scolaire ou pendant l'été. Comme les frais de scolarité et le coût de la vie ont grandement augmenté durant les dernières décennies, le revenu d'emploi est l'une des plus importantes sources de financement pour les étudiants. Comme plusieurs d'entre eux sont forcés de travailler un plus grand nombre d'heures pour joindre les deux bouts, l'inquiétude croît au sujet de l'impact de leur emploi sur leur réussite académique.

En cette période de difficulté économique, il est essentiel que les gouvernements non seulement éliminent les obstacles immédiats en réduisant les frais de scolarité et en augmentant le financement de l'aide financière étudiante, mais ils doivent s'assurer que les étudiants gagnent un salaire viable et qu'ils sont capables de se trouver un emploi en finançant les employeurs pour qu'ils les embauchent pendant l'été par le biais du programme Emplois d'été Canada. Le manque d'appui aux étudiantes et étudiants ne fera qu'exacerber le fossé de la participation et de la réussite entre les familles à faible revenu et celles à revenu élevé.

## Notes en fin de chapitre

1. Comment les étudiants du niveau postsecondaire financent leurs études : résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires. 2009. Statistique Canada.
2. Almanach 2009. Association canadienne des professeurs et professeuses d'université.
3. Enquête du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial. 2006. Fondation des bourses d'études du millénaire.
4. Back to School-Back to Work. 2005. Scotiabank.
5. Almanach 2009. Association canadienne des professeurs et professeuses d'université.
6. *ibid.*
7. Rapport général. 2009. Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires.
8. Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire? 2009. Fondation des bourses d'études du millénaire.
9. Rapport général. 2009. Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires.
10. Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire? 2009. Fondation des bourses d'études du millénaire.
11. *ibid.*
12. De nombreux étudiants n'auront plus d'argent après le congé des fêtes. 2009. Royal Bank of Canada.
13. Fiche sur le salaire minimum. 2005. Statistique Canada.